

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 1<sup>er</sup> février 2019

## Grève à Bourgoin-Jallieu : interdiction d'installation sur la voie publique sans autorisation

Les forces de police de Bourgoin-Jallieu sont intervenues jeudi soir afin de rappeler qu'une occupation du domaine public devait faire l'objet d'une autorisation préalable des services préfectoraux.

Cette intervention a été réalisée auprès d'un piquet de grève des salariés de l'entreprise Annequin à Bourgoin-Jallieu, lesquels avaient monté un barnum en bord de chaussée au 34 avenue de Chantereine, sur le domaine public.

Cette autorisation n'ayant pas été sollicitée, le commissariat a demandé aux grévistes de démonter le barnum, ce qui a été fait dans la nuit.

Le préfet rappelle que la liberté de manifester ne saurait remettre en cause la liberté de circulation. Les procédures de déclaration préalables (manifestation, occupation du domaine public...) ont vocation à permettre de mettre en place les moyens nécessaires à la sécurité de chacun et assurer le maintien de l'ordre public.

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38